
— séance —
du conseil municipal

Séance du : 5 mai 2017
A 18 heures 30
29 conseillers présents sur 33 en exercice

Etaient présents : M. FREYBURGER, M. LEONARD, Mme DEBRAS, M. LACK, Mme SARTOR, M. CICCONE, Mme ADAMCZYK, M. ZAROOUR, Mme CABALLE, M. FOURRIER, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme ECKER, M. POLLO, Mme BOUZIANE, Mme FORFERT, M. PAULCSAK, M. CERF, M. CAEILLETE, Mme LELUBRE, Mme MAIAU, M. LEGRAND, M. BALDINI, Mme THIROLOIX, M. FRANCOIS, Mme WERTHE, M. BEBING, M. CARRELLI, et Mme GLOGOWSKI.

Etaient absents excusés : Mme RIBLET (qui a donné procuration de vote à Mme SARTOR), M. CASAGRANDA (qui a donné procuration de vote à M. PAULCSAK), M. TERRIER (qui a donné procuration de vote à Mme GLOGOWSKI) et M. MEIGNEL (qui a donné procuration de vote à M. CARRELLI).

Etait absent sans excuse : Néant.

Assistaient en outre à la séance : M. MORIN, Directeur Général des Services et M. BAUGUITTE, Directeur de Cabinet.

Secrétaire de séance : Mle MULLER, Secrétaire à la Direction Générale des Services.

SOMMAIRE

I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION.....	4
1 / Finances.....	4
1.1 / Approbation du projet d'interconnexion au réseau de très haut débit des bâtiments communaux et des caméras de vidéoprotection, sous la forme d'un droit irrévocable d'usage (IRU) et maintien en condition opérationnelle de liaisons.....	4
1.2 / Fixation de la durée d'amortissement des droits irrévocables d'usage (IRU).....	5
1.3 / Demande de subventions au titre du fonds de soutien à l'investissement public local 2017.....	5
1.4 / Approbation du projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en Maison d'Assistants Maternels.....	6
1.5 / Fixation des tarifs du Conservatoire à compter du 1er septembre 2017.....	7
1.6 / Subventions aux Associations 2017.....	8
1.7 / Sortie de l'actif des biens de faible valeur – Exercice comptable 2017.....	9
2 / Ressources Humaines.....	11
2.1 / Création de postes.....	11
3 / Domaine Public et Patrimoine Foncier.....	12
3.1 / Acquisition auprès du Conseil Départemental de la Moselle de deux parcelles aux abords du Collège Paul Verlaine.....	12
4 / Vie Communale.....	12
4.1 / Adhésion au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) du Bassin d'Emploi de Metz (Boutique Logements Jeunes).....	12

4.2 / Signature de la charte "Metz, Moselle, LGBT, Friendly"	13
II) RAPPORTS D'INFORMATION.....	13
II.1 / Délégation permanente consentie par le Conseil Municipal au Maire.....	13
III) INFORMATION ORALE.....	14
III.1 / Nouvelle Gendarmerie.....	14
IV) QUESTION ORALE.....	15
IV.1 / M. Franco CARRELLI, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative aux installations sportives du quartier des Ecart	15
IV.2 / M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative à la petite enfance.....	16



Le quorum étant atteint, le Maire donne lecture de l'ordre du jour et ajoute qu'en fin de séance, l'Assemblée prendra connaissance d'éléments sur la nouvelle Gendarmerie. Puis, il donne la possibilité aux Conseillers Municipaux de poser une question orale en fin de séance.

Ainsi, M. Franco CARRELLI, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative aux installations sportives du quartier des Ecartés et M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative à la petite enfance.

Le Maire propose ensuite à l'Assemblée d'adopter le compte-rendu de la réunion du 7 avril dernier ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le Maire cède ensuite la parole à M. François LACK, Adjoint au Maire, pour les deux premiers points relatifs aux affaires financières.

I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION -

1 / Finances -

1.1 / Approbation du projet d'interconnexion au réseau de très haut débit des bâtiments communaux et des caméras de vidéoprotection, sous la forme d'un droit irrévocable d'usage (IRU) et maintien en condition opérationnelle de liaisons -

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la loi n° 2008-775 de modernisation de l'économie, titre III, chapitre 1er « Développer l'accès au très haut débit et au numérique sur le territoire »,

VU la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, notamment son article 76,

VU la délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2015 approuvant le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection couvrant l'espace public de Maizières-lès-Metz,

VU la délibération du Conseil Municipal du 3 mars 2017 approuvant la programmation pluriannuelle des investissements,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Maizières-lès-Metz d'interconnecter l'ensemble de ses sites distants de l'Hôtel de ville afin de répondre aux enjeux de demain dans le domaine du numérique et aux exigences des technologies de demain,

CONSIDÉRANT que notre projet d'aménagement numérique s'inscrit dans une cohérence d'ensemble qui vise d'une part à réduire les inégalités sectorielles, à moderniser les services publics et à faciliter les échanges avec les usagers et, d'autre part, à renforcer l'attractivité des pratiques sportives et l'enrichissement des méthodes d'enseignement dans un environnement sécurisé,

APPROUVE le projet IRU de raccordement au réseau à très haut débit « Internet » des bâtiments communaux et de la vidéoprotection, équipements inclus, pour un montant prévisionnel total estimé à 280 146.57 € H.T., soit 336 174.68 € T.T.C.,

SOLLICITE auprès de l'État et d'autres organismes une aide financière,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération,

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 20, article 2051, pour la dépense liée au contrat IRU et aux comptes 2183 et 2188 pour l'achat des équipements de la vidéoprotection.

1.2 / Fixation de la durée d'amortissement des droits irrévocables d'usage (IRU) -

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 visant notamment à améliorer la dimension patrimoniale des comptes des Collectivités Locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2321-2 27°-28°, L.2321-3 et R.2321-1,

VU la Loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales et notamment son article 2 qui rend l'amortissement obligatoire pour les Communes de plus de 3 500 habitants,

VU la Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique qui, en son article 76, dispose que les Collectivités Territoriales peuvent comptabiliser les IRU (Droits irrévocables d'usage) en investissement,

CONSIDÉRANT que les droits irrévocables d'usage (IRU) ne sont pas prévus au tableau d'amortissement des immobilisations de la Commune,

CONSIDÉRANT l'obligation d'amortir les biens inscrits au compte 2051,

FIXE la durée d'amortissement des droits irrévocables d'usage (IRU), imputés à l'article 2051 « *Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires* » selon la durée de vie des contrats, à compter du 1^{er} janvier 2018.

1.3 / Demande de subventions au titre du fonds de soutien à l'investissement public local 2017 -

La demande de subventions au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour l'année 2017 est soumise au vote des Conseillers Municipaux par Mme Mireille FORFERT, Conseillère Municipale Déléguée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les mesures adoptées par la Loi de finances pour 2017 de reconduire le fonds de soutien à l'investissement public local à destination des Communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre,

VU la lettre-circulaire du Premier Ministre aux Préfets du 24 janvier 2017 relative au dispositif d'aide « Fonds de soutien à l'investissement public local » et d'éligibilité des projets,

CONSIDÉRANT l'investissement engagé par la Ville de Maizières-lès-Metz pour soutenir le développement de l'économie numérique encouragé par la loi pour une République numérique adoptée le 7 octobre 2016,

CONSIDÉRANT que la Ville de Maizières-lès-Metz s'engage sur un programme de réhabilitation des bâtiments publics existants visant à diminuer leur consommation énergétique et de nature à permettre de réaliser des économies de fonctionnement,

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de l'État les subventions du fonds d'investissement public local pour les projets cités ci-dessous par ordre de priorité :

Intitulé du projet	Montant éligible H.T. (€)	Taux subvention	Montant de la subvention sollicitée (€)
• IRU (Droit irrévocable d'usage) Interconnexion à la fibre optique	259 167.00	70 %	181 417.00
• Réhabilitation d'un bâtiment communal en Maison d'Assistants Maternels – 7, Rue des Pervenches	30 000.00	70 %	21 000.00
• Réhabilitation de la Maison des Sœurs – Rue Henry de Bonnegarde	306 000.00	16.70 %	51 102.00

AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

1.4 / Approbation du projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en Maison d'Assistants Maternels -

Mme Luce ADAMCZYK, Adjointe au Maire, donne lecture du point relatif à l'approbation du projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en Maison d'Assistants Maternels.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la loi n° 2010-625 du 9 juin 2010 relative à la création des Maisons d'Assistants Maternels et portant diverses dispositions relatives aux assistants maternels,

VU la délibération du Conseil Municipal du 3 mars 2017 approuvant la programmation pluriannuelle des investissements,

VU le projet de réhabilitation présenté par le Cabinet d'Architecte Jean-Pierre Collet de Homécourt,

CONSIDÉRANT la nécessité de développer une politique de diversification des modes d'accueil de la petite enfance et l'opportunité présentée à cet effet par la réalisation d'une Maison d'Assistants Maternels manquante sur le territoire de la Commune,

CONSIDÉRANT la demande des Assistants Maternels d'exercer leur métier au sein d'une Maison d'Assistants Maternels pour répondre à la demande des familles et afin d'offrir aux jeunes enfants des conditions de garde optimales qui permettront d'assurer la continuité de l'accueil,

APPROUVE le projet de réhabilitation du bâtiment communal, situé 7, rue des Pervenches, en Maison d'Assistants Maternels pour un montant prévisionnel estimé à 328 009.67 € H.T., soit 393 611.60 € T.T.C.,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

en euro

Dépenses	Montants (€)	Recettes	Montants (€)
Frais d'insertion	3 000.00	État : Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL), montant sollicité non attribué au 07/04/2017	21 000.00
Frais d'architecte	25 000.00		
Bureau des contrôles	10 000.00		
Travaux	250 000.00		
Permis de construire	1 500.00		
Diagnostic amiante et divers	10 000.00		
Branchements définitifs	20 000.00		
Sécurité Protection Santé	5 342.40		
Etude géotechnique	6 000.00	Autofinancement Commune de Maizières-lès-Metz	372 611.60
Levés topographiques	5 000.00		
Désamiantage	57 769.20		
TOTAL T.T.C.	393 611.60		
T.V.A. 20 %	65 601.93		
TOTAL H.T.	328 009.67		

SOLLICITE auprès de l'État et d'autres organismes une aide financière,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération,

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 23, article 2313, autorisation de programme PAT304 du budget primitif et transférées à l'achèvement des travaux au compte 2132 « Immeuble de rapport ».

1.5 / Fixation des tarifs du Conservatoire à compter du 1er septembre 2017 -

Sur invitation du Maire, M. Daniel FOURRIER, Adjoint au Maire, propose de fixer les tarifs du Conservatoire qui entreront en vigueur au 1er septembre 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2015,

DECIDE de fixer, à compter du 1er septembre 2017, les nouveaux tarifs du Conservatoire comme suit :

CONSERVATOIRE					
	Tarifs au 1er septembre 2017				
	Maizières-lès-Metz			Communauté de Communes	Hors Communauté de Communauté
	Cursus élèves		Adultes		
	Plein tarif	Demi tarif			
Éveil musical/ Ateliers	75,00 €	37,50 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Bois / Chant / Cuivres / Percussions	160,00 €	80,00 €	280,00 €	350,00 €	450,00 €
Piano et cordes	200,00 €	100,00 €	300,00 €	350,00 €	450,00 €

■ Cursus élèves : enfants de la maternelle à la terminale + étudiants

■ Maizières-lès-Metz : demi-tarif à partir du 2ème enfant

■ Les choristes (prélude) et les musiciens (harmonie) : demi-tarif cursus élèves pour l'étude d'un instrument ou chant, plein tarif si choix de 2ème pratique vocale ou instrumentale

■ Les enfants du personnel municipal : tarif Maizières-lès-metz

■ Les demandeurs d'emploi de Maizières-lès-Metz bénéficient du tarif cursus élèves

■ Gratuité sur le prêt d'un instrument aux élèves déjà musiciens à l'Harmonie Municipale.

■ Gratuité de la formation instrumentale pour les mineurs maiziérois qui sont déjà membres de l'Harmonie Municipale.

■ Toute inscription est entendue pour l'année scolaire complète et que la démission en cours d'année ne permettra ni suspension, ni réduction de la participation financière qui restera due pour l'année entière.

■ Un atelier fonctionne avec 4 élèves / adultes minimum.

1.6 / Subventions aux Associations 2017 -

Les subventions aux Associations pour l'année 2017 sont soumises au vote des Conseillers Municipaux par M. Pascal CICCONE, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 25 voix pour (les 8 Conseillers Municipaux ayant diverses fonctions dans les Associations figurant dans la liste ci-dessous n'ayant pas pris part au vote),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ACCORDE les subventions suivantes au titre de l'année 2017 :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	Subventions en €
Basket Club	11 200,00
Echiquier Maiziérois	2 000,00
Entente Sportive Maizières	29 600,00
Karaté Club	7 500,00
Maizières Athlétic Club (MAC)	42 500,00
Olympique Maizières Lutte	48 500,00
Pétanque Club	9 000,00
Tennis Club	7 500,00
Tennis de Table	18 000,00
A2C (Alliance Cycliste Compétition)	2 000,00
RSM Vétéran	500,00
Punch Club Maizières	2 400,00
Maizières Cartes	450,00
No Kill Carpe Club	700,00
Association Sportive et Socio-éducative de l'Ecole Élémentaire Mixte Pasteur	230,00
Association Sportive et Socio-éducative de l'Ecole Élémentaire Mixte Victor Hugo	230,00
SOUS TOTAL DES ASSOCIATIONS SPORTIVES	182 310,00
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	
Ancien Combattants et Militaires Français	2 300,00
Amicale des Médailleurs Militaires	100,00
Fédération Nationale de Défense des Déportés Internés Résistants PRO (FNDIRP)	150,00
Souvenir Français	250,00
SOUS TOTAL DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	2 800,00
ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Amicale Harmonie Municipale	4 200,00
Amicale Philatélique et Multicollections	350,00
ASCOMEMO	200,00
Chorale Prélude	500,00
Club d'œnologie	1 100,00
MINERVA	3 100,00
Plaisir d'images	600,00
Play More	200,00
Théâtre DEST - Festival « La Marelle »	25 000,00
SOUS TOTAL DES ASSOCIATIONS CULTURELLES	35 250,00
ASSOCIATIONS PHILANTROPIQUES	
Amicale des Donneurs de Sang	450,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	3 600,00
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers	800,00
Secouristes Actifs	3 000,00
SOUS TOTAL DES ASSOCIATIONS PHILANTROPIQUES	7 850,00
ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	
Association Point Jeunes	600,00
Au pré du coeur	500,00
Comité Départemental de la Moselle de la Prévention Routière	400,00
FCPE	500,00
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés Maizières (FNATH)	250,00
Partage Tlani	2 500,00
SOUS TOTAL DES ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	4 750,00

ASSOCIATIONS DE LOISIRS	
Amicale Franco Polonaise	200,00
Amitié et Culture France Italie et Ailleurs	5 500,00
Club Amitié	400,00
Club d'Activités Pour Adultes	1 400,00
Femme à Maizières	500,00
La Rose	700,00
Loisirs Détente Voyage	100,00
Maizières Animation Fêtes	1 000,00
Société Colombophile "UNION" Hagondange et environs	200,00
SOUS TOTAL DES ASSOCIATIONS DE LOISIRS	10 000,00
TOTAL DE TOUTES LES ASSOCIATIONS	242 960,00

AUTORISE le Maire à signer les conventions avec les associations dont le montant unitaire de la subvention accordée dépasse 23.000 €.

1.7 / Sortie de l'actif des biens de faible valeur – Exercice comptable 2017 -

M. Philippe POLLO, Conseiller Municipal Délégué, donne lecture du point relatif à la sortie de l'actif des biens de faible valeur pour l'exercice comptable 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 visant notamment à améliorer la dimension patrimoniale des comptes des Collectivités Locales,

VU les circulaires interministérielles n° NOR/FPP/A/96/10112/C du 31 décembre 1996 et n° NOR/INT/B/97/00186/C du 7 novembre 1997 ainsi que n° NOR/ECO/R/98/06020/C du 31 décembre 1998 et NOR/INT/B/00/0002/C du 22 décembre 1999 relatives aux travaux de recensement des immobilisations et d'ajustement de l'inventaire et de l'état de l'actif,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2007 fixant le seuil des biens de faible valeur amortissables sur un an à 500 €,

CONSIDERANT que les biens détaillés au tableau ci-dessous sont totalement amortis au 31 décembre 2016,

VALIDE l'état de sortie de l'actif des immobilisations mentionnées dans le tableau ci-dessous en précisant que ces biens restent la propriété de la Ville jusqu'à leur vente ou leur mise à la réforme,

AUTORISE la sortie comptable de l'actif des biens de faible valeur, pour un montant global de 26 697,20 €, inscrits à l'inventaire au 31 décembre 2016.

<i>en euro</i>				
COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DES BIENS	DATE D'ENTRÉE	VALEUR D'ACQUISITION
2031	4117	ETUDES POUR AMENAGEMENT GRAND'RUE	22/01/13	383,92
Total 2031				383,92
2051	4889	FILTRAGE SITE INTERNET MEDIATHEQUE	17/12/2015	154,26
Total 2051				154,26
2183	4622	ECRAN ORDINATEUR LCD ECOLE MATERNELLE BRIEUX	13/04/2015	435,00
2183	4624	SMARTPHONE SAMSUNG SERVICE INFORMATIQUE	30/04/2015	283,21
2183	4625	3 TELEPHONES SAMSUNG ESPACES VERTS	30/04/2015	68,40
2183	4677	2 TELEPHONES SAMSUNG ANIMATION PERISCOLAIRE	25/06/2015	45,60
2183	4702	PRE-INSTALLATION TECHNIQUE VPI ECOLE ELEM ECARTS	02/07/2015	448,52

2183	4703	PRE-INSTALLATION TECHNIQUE VPI ECOLE ELEM BRIEUX	09/07/2015	445,70
2183	4705	SWITCH 8 PORTS ORDINATEUR VIDEOPROTECTION URBAINE	09/07/2015	178,80
2183	4723	MATERIEL MULTIMEDIA ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO	20/10/2015	422,00
2183	4749	TELEPHONE ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR	13/10/2015	79,99
2183	4759	IMPRIMANTE D1510 ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO	14/08/2015	49,00
2183	4773	MATERIEL INFORMATIQUE SERVICES COMMUNS	16/09/2015	99,50
2183	4774	MATERIEL INFORMATIQUE ORDINATEUR ESPACES VERTS	16/09/2015	69,99
2183	4778	IMPRIMANTE XP225 ECOLE MATERNELLE LES ECARTS	02/12/2015	59,00
2183	4815	IMPRIMANTE ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR	09/11/2015	78,48
Total 2183				2 763,19
2184	1686	FAUTEUIL DE TRAVAIL MAISON DE L'EMPLOI	01/01/2006	435,10
2184	4627	CHAISE PLASTIFIEUSE BUREAU ECOLE ELEM BRIEUX	13/03/2015	497,68
2184	4628	TABOURETS ERGONOMIQUES ECOLE MATERNELLE BRIEUX	13/04/2015	318,00
2184	4663	BIBLIOTHEQUE PRESENTOIR MOBILE ECOLE ELEM PASTEUR	10/06/2015	298,15
2184	4722	PLATEAU D'ACCUEIL SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES	24/08/2015	475,98
2184	4725	ETAGERE KALLAX BLANCHE ECOLE DE MUSIQUE	31/08/2015	159,00
2184	4726	BALANCELLE POUR BEBES CENTRE MULTIACCUEIL	31/08/2015	189,00
2184	4768	TABLE EVOLUTION ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO	17/09/2015	279,22
2184	4769	8 CHAISES COQUE ECOLE MATERNELLE CLAIR MATIN	01/10/2015	334,62
2184	4770	TABOURET ERGONOMIQUE ECOLE MATERNELLE PASTEUR	17/09/2015	159,00
2184	4781	SIEGE ROLLA T2 ECOLE MATERNELLE CLAIR MATIN	13/10/2015	241,00
2184	4797	AGRAFEUSE ELECTRIQUE SERVICE RESSOURCES HUMAINES	29/10/2015	130,80
2184	4798	FAUTEUIL GIROFLEX SERVICE RESSOURCES HUMAINES	29/10/2015	417,60
2184	4799	SIEGE SCOOP ET TABOURET SERVICE DES FINANCES	29/10/2015	290,70
2184	4801	LAMPADAIRE HALOGENE GESTION URBAINE DE PROXIMITE	29/10/2015	77,40
2184	4803	2 CHAISES PROLIPRO MAISON DE L'EMPLOI	29/10/2015	232,20
2184	4804	3 CHAISES EN HETRE ESPACE SOCIO-EDUCATIF FALOUCHE	29/10/2015	475,20
2184	4806	SIEGE ET TABOURET ERGONOMIQUE MATERNELLE BRIEUX	09/11/2015	357,00
2184	4808	ARMOIRE A RIDEAUX ESPACE SOCIO-EDUCATIF FALOUCHE	29/10/2015	432,00
2184	4809	ARMOIRE A RIDEAUX MAISON DE LA SOLIDARITE	29/10/2015	432,00
2184	4811	TABLE ACIER ROUGE SERVICE ANIMATION MUNICIPALE	29/10/2015	330,24
2184	4813	CLASSEUR ALU 4 TIROIRS CCAS	29/10/2015	338,40
2184	4852	MEUBLE BAS PYLA ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR	24/11/2015	423,82
2184	4853	VITRINE EXTERIEURE ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR	24/11/2015	219,00
2184	4870	CAISSON MOBILE EN HETRE ECOLE MATERNELLE ECARTS	01/12/2015	160,49
2184	4879	CANAPE PVC VERT ECOLE MATERNELLE BRIEUX	14/12/2015	93,85
2184	4880	FAUTEUIL ROUGE ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO	14/12/2015	316,94
2184	4884	MEUBLE BAS ECOLE ELEMENTAIRE P ASTEUR	17/12/2015	178,57
2184	4888	TABLE ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	21/12/2015	148,58
Total 2184				8 441,54
2188	4599	PETIT OUTILLAGE POUR PREPARATION FETES	16/01/2015	119,00
2188	4600	STRUCTURE FLEURISSEMENT ESPACES VERTS VOIRIE	22/01/2015	399,95
2188	4607	KITS BLASON NATIONAL BATIMENTS ECOLES MATERNELLES	12/02/2015	466,56
2188	4634	MATERIEL & ACCESSOIRES BRICOLAGE ECOLE MAT BRIEUX	26/03/2015	211,37
2188	4637	RADIATEUR BATIMENT MAIRIE	22/04/2015	79,00
2188	4638	ASPIRATEUR TASKI VENTO BATIMENTS DIVERS	16/03/2015	179,10
2188	4639	PETIT OUTILLAGE TECHNIQUE ATELIER MUNICIPAL	30/03/2015	357,43
2188	4647	FOUR MICRO-ONDES SAMSUNG SERVICE COMMUNICATION	06/05/2015	129,00
2188	4652	DICTAPHONE BALADEUR ECOLE MATERNELLE PASTEUR	22/05/2015	199,50
2188	4654	APPAREIL PHOTO DIVERS ADMINISTRATION	22/05/2015	149,00
2188	4655	ASPIRATEUR TASKI VENTO ESPACE RENCONTRE	22/05/2015	179,10
2188	4656	ASPIRATEUR TASKI VENTO MEDIATHEQUE	22/05/2015	179,10
2188	4659	MAGNETOPHONE PHILIPS SERVICE COMMUNICATION	03/06/2015	59,90
2188	4661	2 FRITEUSES ELECTRIQUES ACTIVITES DIVERSES	08/06/2015	216,00

2188	4689	PERCOLATEUR HENDI ACTIVITES DIVERSES	06/07/2015	144,00
2188	4697	CIBLE A PANIER AVEC BALLE ECOLE MAT CLAIR MATIN	08/07/2015	370,00
2188	4708	VTT ET EQUIPEMENTS POLICE MUNICIPALE	09/07/2015	484,83
2188	4729	EQUIPEMENT TELEPHONIE D'URGENCE COSEC	22/07/2015	498,54
2188	4731	BASE DE FRAPPE ARTS MARTIAUX GYMNASSE BRIEUX	28/07/2015	340,00
2188	4738	ECRAN DE PROJECTION SERVICE COMMUNICATION	28/07/2015	499,00
2188	4758	SPOTS A LED CUIVRE SALLE SPECTACLES TRAM	14/08/2015	232,00
2188	4765	REFRIGERATEUR BEKO POLICE MUNICIPALE	25/09/2015	379,00
2188	4783	JEUX SOURIBAMBELLES ECOLE MATERNELLE LES ECARTS	13/10/2015	245,50
2188	4784	BALADEURS CASQUES MICROCHAINE ECOLE MAT PASTEUR	13/10/2015	333,57
2188	4786	CENDRIERS TOUS BATIMENTS PUBLICS	08/10/2015	408,00
2188	4795	TAPIS DE JEU VERT-BLEU ECOLE DE MUSIQUE	19/10/2015	273,54
2188	4816	DIVERS PETIT OUTILLAGE ESPACES VERTS	28/10/2015	328,80
2188	4817	DESTRUCTEUR HSM ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR	09/11/2015	343,70
2188	4818	COFFRE DE SECURITE ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR	09/11/2015	194,10
2188	4820	3 DRAISIENNES ECOLE MATERNELLE PREDELES	09/11/2015	297,00
2188	4823	CAISSE A OUTILS DE MAINTENANCE ATELIER MUNICIPAL	09/11/2015	238,80
2188	4824	PLATINE LASER TEAC CD ECOLE DE MUSIQUE	02/11/2015	229,00
2188	4831	CLAVIER ARRANGEUR & SUPPORT ECOLE ELEM VICTOR HUGO	18/11/2015	238,70
2188	4832	CASQUE LIMITEUR ENFANT ECOLE MATERNELLE PASTEUR	19/11/2015	47,64
2188	4833	JEUX LEXIDEFI ANIMAUX ECOLE MATERNELLE LES ECARTS	19/11/2015	382,95
2188	4834	JOUETS DIDACTIQUES ECOLE MATERNELLE LES ECARTS	19/11/2015	313,60
2188	4835	JOUETS DIDACTIQUES ECOLE MATERNELLE LES ECARTS	19/11/2015	117,72
2188	4845	HORLOGE RADIO ACCESSOIRES ECOLE ELEMENTAIRE ECARTS	24/11/2015	109,54
2188	4847	CRIC ROULEUR OMEGA VOIRIE	25/11/2015	420,00
2188	4858	JEUX MOSAIQUE ECOLE MATERNELLE CLAIR MATIN	26/11/2015	304,00
2188	4859	JEUX ATELIERS ECRITURE ECOLE MATERNELLE BRIEUX	26/11/2015	381,40
2188	4861	HOUSSE GROSSE CAISSE ADAMS HARMONIE MUNICIPALE	26/11/2015	150,00
2188	4865	RADIO CD MP3 SONY ECOLE MATERNELLE LES ECARTS	01/12/2015	82,98
2188	4866	SONO PHILIPS ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO	01/12/2015	329,00
2188	4867	JEUX FRISE NUMERIQUE ECOLE MATERNELLE LES ECARTS	01/12/2015	92,43
2188	4871	TROMBONE P.BONES PLASTIQUE ECOLE DE MUSIQUE	02/12/2015	495,00
2188	4872	CLARINEOS NUVO ECOLE DE MUSIQUE	02/12/2015	415,80
2188	4873	BANQUETTE HIDRAU POUR PIANO ECOLE DE MUSIQUE	02/12/2015	330,00
2188	4874	MACHINE A DECOUPER JEUX ECRITURE ECOLE MAT PASTEUR	03/12/2015	380,50
2188	4875	MASSICOT ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	14/12/2015	235,00
2188	4878	MASSICOT ECOLE MATERNELLE BRIEUX	14/12/2015	285,00
2188	4882	PERCEUSE ESPACES VERTS	15/12/2015	487,00
2188	4885	OUTILLAGE MULTIFONCTIONS ANIMATION PERISCOLAIRE	17/12/2015	332,78
2188	4886	DEFONCEUSE PISTOLET COLLE ANIMATION PERISCOLAIRE	17/12/2015	259,86
Total 2188				14 954,29
Total général				26 697,20

2 / Ressources Humaines -

2.1 / Création de postes -

L'unique point relatif aux Ressources Humaines est soumis vote de l'Assemblée par M. Mehdi ZAROUR, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du droit local applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

DECIDE la création, à compter du 1er juin 2017, de deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet de 7 h 30/semaine,

CHARGE le Maire de procéder aux différentes nominations,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

3 / Domaine Public et Patrimoine Foncier -

3.1 / Acquisition auprès du Conseil Départemental de la Moselle de deux parcelles aux abords du Collège Paul Verlaine -

Le Maire cède ensuite la parole à M. Maurice LEONARD, Adjoint au Maire, pour évoquer l'acquisition auprès du Conseil Départemental de la Moselle de deux parcelles aux abords du Collège Paul Verlaine.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 13 mars 2017,

DECIDE d'acquérir à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section A n° 3266/617 de 203 m² et 3267/617 de 52 m² auprès du Conseil Départemental de la Moselle,

AUTORISE le Maire à signer l'acte administratif correspondant ainsi que les documents nécessaires à cette transaction.

4 / Vie Communale -

4.1 / Adhésion au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) du Bassin d'Emploi de Metz (Boutique Logements Jeunes) -

L'adhésion au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du Bassin d'Emploi de Metz est proposée au vote des Conseillers Municipaux par Mme Marie-Rose SARTOR, Adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la proposition d'adhésion de la part du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) du Bassin d'Emploi de Metz (Boutique Logement Jeunes),

CONSIDERANT l'intérêt de la Commune de Maizières-lès-Metz d'améliorer les prestations offertes aux jeunes du Bassin d'Emploi de Metz dans le cadre de leur projet logement, de participer à la création d'un réseau de partenaires directement concernés par la problématique du logement des jeunes et de développer des initiatives adaptées aux besoins,

DECIDE d'adhérer au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) du Bassin d'Emploi de Metz (Boutique Logement Jeunes),

DECIDE de verser une cotisation de 60 € pour l'année 2017,

NOMME les représentants suivants : M. Julien FREYBURGER et Mme Marie-Rose SARTOR, suppléante.

4.2 / Signature de la charte "Metz, Moselle, LGBT, Friendly" -

M. ZAROOUR propose aux Conseillers Municipaux la signature de la charte "Metz, Moselle, LGBT, Friendly".

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 31 voix pour et 2 abstentions,

CONSIDERANT la charte « Metz, Moselle, LGBT, Friendly » portée par l'Association Couleurs Gaies visant à protéger les personnes en prenant en compte et en reconnaissant de manière explicite le caractère discriminatoire des comportements à l'encontre des LGBT (Lesbiennes, Gais, Bi et Trans),

CONSIDERANT la volonté municipale d'inclusion de tous les citoyens dans la vie de la Cité et ainsi favoriser le bien-vivre ensemble,

AUTORISE le Maire à signer la charte « Metz, Moselle, LGBT, Friendly » portée par l'Association Couleurs Gaies.

II) RAPPORTS D'INFORMATION -

II.1 / Délégation permanente consentie par le Conseil Municipal au Maire -

Le Maire reprend la parole afin de lister les délégations permanentes qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal dont il a fait usage.

Pour ce qui concerne la passation de marchés publics au montant unitaire de moins de 209 000 € H.T. pour les marchés de fourniture et de service et de moins de 5 225 000 € HT pour les marchés de travaux (soit des Marchés à Procédure adaptée - MAPA), ont été conclus les contrats suivants :

- Le marché d'approvisionnement en carburants dans les stations-services au moyen de cartes "carburants" et services accessoires pour la flotte automobile de la Ville.

Ce marché a été conclu le 5 avril 2017 avec la Société SIPLEC SA (94859 Ivry-Sur-Seine) qui gère les cartes "carburants" des stations E.LECLERC. Le marché est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de sa date de notification et peut être renouvelé tacitement deux fois à échéance annuelle (soit une durée globale d'exécution de 3 ans). Le marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre de type marché à bons de commande avec un minimum annuel de commandes porté à 15 000 € HT et un maximum annuel de commandes fixé à 55 000 € HT.

- Le marché de travaux de réhabilitation de la Maison des Sœurs a été conclu le 5 avril 2017. Le délai global d'exécution des travaux est de 8 mois comprenant une période de préparation d'un mois. Ce délai court à compter de la date de notification du marché au titulaire du lot dont les travaux doivent commencer en premier. L'identité des titulaires des 12 lots, le montant de chacun d'entre eux ainsi que le montant global du marché sont indiqués dans le tableau ci-après :

LOTS	ENTREPRISES RETENUES - ADRESSE	MONTANT OFFRE RETENUE € HT	TVA 20%	MONTANT OFFRE RETENUE € TTC
Lot 01 - Gros œuvre	AGE BÂTIMENT (57350 COURCELLES-CHAUSSY)	116 713,23 €	23 342,65 €	140 055,88 €
Lot 02 - Charpente – Couverture - Étanchéité	SOLOTOIT (57190 FLORANGE)	72 500,00 €	14 500,00 €	87 000,00 €
Lot 03 – Isolation extérieure	AYRIKAN (57365 ENNERY)	55 464,57 €	11 092,91 €	66 557,48 €
Lot 04 – Menuiseries extérieures - Serrurerie	R&G LEFÈVRE (54560 BEUVILLERS)	163 812,75 €	32 762,55 €	196 575,30 €
Lot 05 – Chauffage - Ventilation - Sanitaire	WEBER (57280 MAIZIERES-LES-METZ)	125 343,28 €	25 068,66 €	150 411,94 €
Lot 06 - Électricité	CITEOS (57970 BASSE-HAM)	81 521,37 €	16 304,27 €	97 825,64 €
Lot 07 - Plâtrerie - Faux Plafonds	NESPOLA (57140 WOIPPY)	56 716,00 €	11 343,20 €	68 059,20 €
Lot 08 - Menuiseries intérieures	BONECHER (57280 SEMECOURT)	49 323,49 €	9 864,70 €	59 188,19 €
Lot 09 - Carrelage - Faïence	BATIPRO CARRELAGES (57100 THIONVILLE)	53 050,22 €	10 610,04 €	63 660,26 €
Lot 10 - Peinture	FRANCE PEINTURE (57535 MARANGE-SILVANGE)	27 228,07 €	5 445,61 €	32 673,68 €
Lot 11 - VRD - Espaces Verts	SMPF (57501 SAINT-AVOLD)	53 204,90 €	10 640,98 €	63 845,88 €
Lot 12 - Ascenseurs	SCHINDLER (57000 METZ)	22 350,00 €	4 470,00 €	26 820,00 €
Coût total de l'opération		877 227,88 €	175 445,58 €	1 052 673,46 €

Pour ce qui concerne l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € :

- Achat par M. Anthony TAILLEUR d'une tondeuse auto-portée immatriculée 450-BAR-57, mise en circulation au 29/07/2003 pour un montant de 300 €.

III) INFORMATION ORALE -

III.1 / Nouvelle Gendarmerie -

Le Maire présente à l'Assemblée sur vidéoprojecteur les vues d'ensemble de la nouvelle Gendarmerie et des trois bâtiments regroupant les logements des Gendarmes.

Ces travaux seront lancés officiellement au mois de juin même s'ils ne commenceront pas avant la fin de l'année. En effet, le Colonel BAMME qui s'est investi fortement dans ce projet, est amené à prendre d'autres fonctions et le Maire tenait à ce qu'il soit présent pour le lancement officiel du projet et pour la signature de la charte tripartite entre la Ville, le bailleur « LOGIEST » et la Gendarmerie Nationale.

Le Maire souhaite remercier les différents intervenants publics et privés car ce montage permet de bénéficier d'une infrastructure importante d'un montant d'environ 8 millions d'euros sans que cette opération d'envergure ne pèse sur le budget communal.

Il remercie également les propriétaires des lieux qui ont accepté de patienter pour la vente de leurs terrains dont le portage a été effectué par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.

Ainsi, LOGIEST sera le propriétaire des lieux pour lesquels la Gendarmerie Nationale lui versera un loyer par contrats successifs de 9 ans et c'est l'Immobilière DUVAL qui a déjà construit de nombreuses Gendarmeries, et notamment celle de Sarreguemines, qui aura en charge la construction de celle de Maizières-lès-Metz.

Ce projet abouti rejaillira sur l'ensemble de la Ville mais également sur la circonscription couverte par la Brigade Territoriale de Gendarmerie la plus importante de Lorraine.

IV) QUESTION ORALE

IV.1 / M. Franco CARRELLI, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative aux installations sportives du quartier des Ecartz -

M. Franco CARRELLI, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite obtenir un éclaircissement sur les installations sportives du quartier des Ecartz et plus précisément sur les deux terrains de football.

Lors d'une discussion de trottoir en début de semaine, un administré lui a affirmé que le terrain côté ouest, le plus proche de la forêt, était vendu.

M. CARRELLI souhaite que le Maire lui confirme ou infirme cette déclaration tenue par un membre des Comités de quartier et il souhaite également savoir si à court terme, il y a des projets sur ces sites.

Le Maire répond par la négative. La Municipalité mène une réflexion globale sur les infrastructures de la Ville et notamment les infrastructures footballistiques.

La Commune possède cinq terrains, trois au centre et deux aux Ecartz, ce qui est considérable. Une Ville comme Rombas, de taille sensiblement identique à celle de la Ville, possède 2 terrains, tout comme Magny.

En termes de fonctionnement et de coût, cela représente des sommes très importantes.

Une discussion a donc été engagée avec les dirigeants du Club de Football et il en ressorti que la Commune pourrait se contenter de moins de terrains mais en les équipant totalement (éclairage pour les entraînements du soir, notamment).

Il y a effectivement une réflexion en cours sur le sujet mais pour l'instant aucune décision n'a été prise en la matière.

De nombreux sportifs et autres parties prenantes du football ont fait part au Maire de leur surprise quand leur avait été annoncée en son temps la création d'un cinquième terrain, trouvant le chiffre excessif et n'ayant pas été associés au projet. Ce sont des choix qui ont été faits par le passé lorsque les finances communales étaient plus importantes.

Le Maire pense que ce nombre est trop important tout comme les pratiquants de ce sport qui pourraient se contenter de moins de terrains mais mieux équipés.

Cette réflexion est en cours et ne manquera pas d'être alimentée par la Commission "Sport" qui sera saisie à ce sujet.

Aujourd'hui, la Commune souhaite proposer une offre de services complète avec une approche en terme de dépenses de fonctionnement plus raisonnable.

M. CARRELLI est gêné car cette personne du comité de quartier annonce la vente dudit terrain. Le Maire répond que les paroles dépassent parfois les pensées.

M. CARRELLI ajoute que les personnes qui font partie de ces actuels comités de quartier sont les mêmes qui ont exigé ce cinquième terrain.

Il rappelle qu'à l'époque, deux clubs étaient en fonction, le Rayon Sportif Maizières avec M. HAUFMANN au Centre et l'ESM avec M. HAUTER aux Ecarts.

M. CARRELLI avait passé du temps à essayer de fusionner les deux clubs. Le refus venait du Club du centre, celui-ci ne voulant pas entendre parler de celui des Ecarts et les personnes en responsabilité aux Ecarts ont demandé, dans la mesure où ils étaient malvenus, un terrain éclairé pour les entraînements du soir. A l'époque, il a donc été décidé d'investir dans ce cinquième terrain.

M. CARRELLI pose effectivement la question de connaître le nom d'une Commune qui possède cinq terrains, il n'en connaît pas. Il y a peut être des possibilités de location à des Communes qui n'ont pas de terrain afin de réduire les frais de fonctionnement (gazon, éclairage) si le club actuel comptant 350 licenciés arrive se contenter et exploiter les trois terrains du centre.

M. CARRELLI ajoute qu'il préfère le site des Ecarts avec son terrain exceptionnel, dixit les footballeurs, dans un cadre verdoyant.

Le Maire sait combien M. CARRELLI s'est investi sur le sujet avec une configuration différente à l'époque. Il ajoute qu'il y a eu des personnes qui ont réclamé ce terrain mais il y en a eu d'autres, tout aussi investies, qui se sont étonnées de sa création.

Le Maire pense qu'aujourd'hui il faut raisonner globalement à l'échelle de la Commune et réfléchir à une infrastructure mise à disposition des joueurs de football, des entraîneurs, des équipes mais aussi à une rationalisation des moyens en terme de fonctionnement.

Interrogés sur le sujet, des Maires de Villes de même strate sont unanimes dans leurs propos en se disant que la Commune, avec autant de terrains de foot, possède d'importants moyens.

Le Maire invite M. CARRELLI à lui faire part de propositions puisqu'il connaît bien ce sujet.

IV.2 / M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative à la petite enfance -

M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite reparler du projet de Maison d'Assistants Maternels évoqué lors d'un point précédent afin de connaître les modalités d'attribution et de choix des quatre Assistants Maternels qui occuperont cette MAM.

Entre les personnes qui se voient déjà dans le bâtiment car elles en avaient parlé au Maire pendant la campagne électorale de 2014 et les futures autres candidates qui ne manqueront pas de se manifester, M. BEBING demande si le Maire décidera seul de ces attributions ou en comité restreint ou en Commission "Petite Enfance", qui semblerait le plus logique à M. BEBING, ou bien encore lors d'une Commission spéciale à laquelle il propose d'ores et déjà sa candidature.

M. BEBING souhaite également connaître les critères qui seront retenus pour effectuer ces choix.

Le Maire répond que ce sujet sera abordé dans la Commission "Petite Enfance" qui se réunira très prochainement. Il laissera la Commission formuler ses propositions en la matière. Il y a bien plus de candidatures que de places disponibles dans cette MAM.

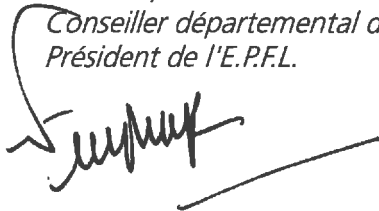
A travers ces échanges, la Commission fera donc part de son avis auquel il sera attentif.

Aucun schéma d'attribution n'a été arrêté et il faudra faire un choix le plus objectif qu'il soit.

Le Maire compte sur les propositions de ladite Commission à laquelle M. BEBING participe parmi d'autres collègues.

Cette réponse donnée, le Maire lève la séance.

*Le Maire,
Conseiller départemental de la Moselle,
Président de l'E.P.F.L.*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julien Freyburger', with a long horizontal line extending to the right.

Julien FREYBURGER